

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Sausso, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Kaouthar Benameur
Pierrick Courilleau

Pouvoir à David Sausso
Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 31
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Yann Ombrello est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-24 – FINANCES – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UNE FOURRIERE DE VEHICULES

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu les articles L.1411-1 et L.1411-6 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2019-19 datant du 26 mars 2019, approuvant le contrat de concession de service public pour l'exploitation d'une fourrière de véhicule entre la Ville et la Société AMP DEPANNAGES pour une durée de 4 ans,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 3135-1et R. 3135-8,

Considérant que le contrat de concession de service public pour l'exploitation d'une fourrière de véhicule arrive à échéance le 23 avril 2023,

Considérant que les parties au présent contrat qui s'achève se sont donc rencontrées pour caler les opérations liées à la nécessaire prolongation du contrat que le délégataire devra mettre en place afin d'assurer pour les mois à venir, une continuité du service public,

Considérant l'intérêt général de prolonger le contrat d'une durée de deux mois et six jours – soit du 24 avril 2023 au 30 juin 2023, pour assurer la continuité du service,

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service publique réunie le 31 mars 2023,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et des affaires générales réunie le 06 avril 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1 au contrat de concession de service public pour l'exploitation d'une fourrière de véhicule entre la Ville et la Société AMP DEPANNAGES.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

7 AVR 2023

7 AVR 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

